



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2021**

**Présidente : E. HUOT-MARCHAND**

**Secrétaire de séance : E. GUYOT**

**Etaient présents :** E. HUOT-MARCHAND, M. GIRARD, E. WERFELI, C. LEREBOUR, B. LLORET, E. GUYOT, N. SEGUNDO, A. BEAUFILS, M. TAGHIAN, E. BUSSIÈRE, S. PIALAT.

**Absents excusés :**

C. MOUNOLOU pouvoir à E. WERFELI  
D. CLAERHOUT pouvoir à M. TAGHIAN  
W. GORSKI pouvoir à M. GIRARD  
P. Y. NIZOU pouvoir à E. HUOT-MARCHAND

La séance est ouverte à 10 H.

Le précédent CM du 16/06/2021 est approuvé à l'unanimité avec la modification suivante :  
Rajouter dans le compte rendu des décisions :

- Information sur la procédure engagée devant le tribunal administratif de Versailles du 15/03/2021 sur la demande d'annulation du PLU déposée par Monsieur Claerhout.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Madame le Maire de Gometz la Ville à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 H 15.

Le Maire,  
**Edwige HUOT-MARCHAND**

